

mode opératoire pour l'obtention de la validation

les plombiers justifiant d'un certificat ou diplôme correspondant à un CAP BEP BAC PRO plomberie chauffage. certification ATG, PGN, PGP, QUALIGAZ en cours de validité, déclaré au moment de l'inscription, contrôlé sur la feuille de présence seront dispensés de la partie brasage.

Diplôme correspondant à la catégorie I ou V avec 6 années de pratique avec justificatif certificats d'employeur.

Expérience inférieure à 6 années de pratique en froid ou climatisation....

QCM THEORIQUE OBLIGATOIRE

SI RESULTAT INFERIEUR A 50%

FORMATION MISE A NIVEAU

SI RESULTAT SUPERIEUR A 50%

QCM PRATIQUE

SI RESULTAT INFERIEUR A 60%

FORMATION MISE A NIVEAU

SI RESULTAT SUPERIEUR A 60%

VALIDATION